

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – Groupe de travail Europe International du 03/09/2015

REF : Mission Appui CNIG 15.016

DATE : 03/09/2015
13h30 – 16h00

Objet : Réunion du Groupe de travail « Europe et International » du CNIG du **03/09/2015.**

Ordre du jour :

- 1- Futur programme de développement durable des Nations Unies,
- 2- Point d'information sur le GENUNG et les perspectives d'une conférence des nations unies à l'UNESCO à Paris en 2017 sur la normalisation des noms géographiques,
- 3- Etat d'avancement des travaux UN-GGIM,
- 4- Point d'information COP21,
- 5- Bilan du séminaire AFIGEO sur les aides à l'export de juin 2015.

Documents joints :

- Accessibles sur le site du CNIG en page http://cnig.gouv.fr/?page_id=677

Prochaine réunion de la commission : 1^{er} trimestre 2015 à IGN-Saint-Mandé.

Liste de diffusion

Participants - Organisme	
Xavier Crépin, Président du Groupe de travail Elisabeth Calvarin, GENUNG Suzanne Nicey – Afigeo François Chirie – IGN	Rafic Khouri – Consultant Maxime Jebali – MEDDE Michel Bacchus Pascal Lory – IGN appui CNIG Pierre Vergez – IGN appui CNIG

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecteurs	08/09/2015	Participants	Cf. liste participants
Validation	14/09/2015	Xavier Crépin	Président

Compte -rendu synthétique :

1. Futur programme de développement durable des Nations Unies :

Par Xavier crépin

Du 13 au 16 juillet s'est déroulée à Addis-Abeba, la conférence internationale sur le financement des développements. Voir le site : <http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/index.html>

Les Nations Unies avaient produit jusqu'à présent un document listant les objectifs de développement durable : les OMD (Objectifs du Millénaire). Ces 17 objectifs figurent dans le précédent compte rendu du groupe de travail Europe et international.

Le 12 août dernier, les négociations aux Nations Unies ont abouti à un document final intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », sur lequel l'assemblée générale se prononcera au cours du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui aura lieu du 25 au 27 septembre 2015 à New-York. Voir le document :

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.85&referer=/english/&Lang=F

Comme toutes les normes issues de l'ONU, ils ne portent aucun caractère d'obligation. Pourtant, les tableaux et classements résultants des mesures statistiques, reposant sur ces objectifs seront certainement d'une influence de plus en plus déterminante pour l'obtention de financements publics notamment. L'objectif 13/17 qui comprend le climat, sera complété à l'issue du COP21.

L'information géographique est citée à 4 reprises dans le document « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » de 40 pages :

- **Page 32 : Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**
17.18 Données, suivi et application du principe de responsabilité
D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de **données de qualité**, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, **emplacement géographique** et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.
- **Page 36 : Moyens de mise en œuvre et Partenariat mondial**
70. (...) La plateforme en ligne servira à établir une **carte globale d'informations** sur les initiatives, les mécanismes et les programmes existants en matière de science, de technologie et de renforcement des capacités, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies, et sera un portail d'accès à ces informations. (...)
- **Page 38 : 74. Les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux seront guidés par les principes suivants :**
(...) g) Ils seront rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés pas des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la **situation géographique** et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national; (...)
- **Page 38 : Suivi et examen**
76. Nous entendons aider les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en

développement sans littoral, à renforcer les capacités des bureaux de statistique et des systèmes de collecte de données nationaux pour garantir l'accès à des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées. Nous nous attacherons à promouvoir de manière transparente et responsable une **coopération accrue entre les secteurs public et privé afin de tirer parti d'un large éventail de données, notamment des données d'observation de la Terre et des informations géospatiales**, tout en veillant à la maîtrise nationale dans les efforts visant à soutenir et à suivre les progrès accomplis.

2. Point d'information sur le GENUNG et les perspectives d'une conférence des nations unies à l'UNESCO à Paris en 2017 sur la normalisation des noms géographiques :

Par Elisabeth Calvarin

Composant essentiel de l'information géographique, précieux localisant sur une carte, lien indispensable pour accéder au monde numérique, le toponyme est aussi le témoin discret du patrimoine historique, culturel et linguistique d'un pays.

Créé par les résolutions 715A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social (ECOSOC), le GENUNG (Groupe d'experts des nations unies sur les noms géographiques) est né en 1960 de la volonté du Secrétariat général des Nations unies, alors confronté à la complexité des noms géographiques. Six experts, délégués par leurs pays, répondirent à son appel, dont la France.

Depuis, le Groupe s'efforce de promouvoir la normalisation des noms géographiques et d'établir une infrastructure de données géographiques afin de faciliter le partage et la réutilisation de l'information géographique aux niveaux national et international, au moins pour les principaux toponymes nationaux (grandes villes, fleuves, etc.).

Il rejoint de ce fait les travaux de l'UNGGIM (United Nations Global Geospatial Information Management) et un rapprochement éventuel des 2 structures est étudié pour le futur.

Au GENUNG, les pays sont regroupés en 24 divisions géographico-linguistiques, dont la division francophone fait partie. Créée en 1998 sous l'impulsion du Canada (Québec) et de la France, elle favorise la collaboration entre pays francophones et francophiles.

L'UNESCO aurait l'opportunité d'accueillir le GENUNG à Paris avec la tenue d'une de ses sessions ou Conférences en 2017. Ce projet, via la division francophone du GENUNG, serait l'occasion de renforcer :

- La promotion du français ;
- La promotion du patrimoine toponymique français et francophone ;
- La formation à distance en toponymie ;
- La recherche universitaire en onomastique ;
- L'invitation d'experts de pays moins favorisés à participer à ces instances.

La Division francophone du GENUNG souhaite par un tel événement créer un retentissement positif pour tout le secteur de l'information géographique, ce qui l'amène à demander un soutien financier auprès de ses partenaires privilégiés, mais aussi auprès de ceux qui, de près ou de loin, ont intérêt à partager une information géographique de qualité, portée par les noms géographiques en France et au-delà. Les Nations unies, le Ministère des affaires étrangères et l'Organisation internationale de la francophonie seraient pour l'instant, les principaux supports à cette manifestation.

Le GENUNG donnera sa position, semaine 37 à Copenhague, sur le fait d'organiser une conférence à Paris en 2017.

3. Etat d'avancement des travaux d'UN-GGIM :

Par François Chirié

Le groupe de travail du comité régional UN-GGIM Europe sur les données géographiques socle, piloté par la France, a produit en juin une première version du périmètre de ces données socle. Ce document propose :

- Une classification des niveaux de détail des données socle :
 - *Geospatial data for policy use, International and strategic level*
 - *Geospatial data for planning and management, National and management level*
 - *Geospatial data for local level, action Local and action level*
- Un projet de liste de données socle et de leurs niveaux de détail pour chacun des trois sous-thèmes du groupe de travail ("*technological and natural hazard prediction*"; "*availability of natural resources and maintenance of biodiversity*"; "*sustainable economy and facilities*");
- Une description des données socle susceptibles d'être sélectionnées pour les utilisations relatives au développement durable.

Le groupe de travail doit à présent consolider le périmètre des données socle et la liste des données sélectionnées dans le socle, en prenant notamment en considération la dimension européenne des données socle, c'est-à-dire leur pertinence par rapport aux politiques européennes relatives au développement durable. Les institutions statistiques, parties prenantes d'UN-GGIM, demandent aussi à être bien prises en compte.

Pour atteindre une véritable homogénéité pan-européenne, il sera proposé un « squelette » commun, créé à partir de données et de classes d'objet constituant un sous-ensemble de la directive INSPIRE.

Au niveau mondial, UN-GGIM a également créé un nouveau groupe de travail, chargé de constituer une liste de données « fondamentales » (synonyme de données socle), pour toute la planète. Ce groupe sera piloté par le comité régional UN-GGIM Europe, puisque c'est le continent où les travaux sur ce sujet ont le plus avancé.

4. Point d'information COP21 :

Par Maxime Jebali

Une convention reposant sur les 4 piliers :

- Accord entre les 20 Etats présents,
- Engagements des Etats,
- Financements publics et privés attendus (assurances),
- Mobilisation pour l'action : favoriser les initiatives disséminées en les poussant jusqu'aux partenariats, avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs (jumelage).

Négociation de l'accord de Paris

Le processus formel initié avec la plateforme de Durban, a continué à Genève pour un premier texte, depuis négocié et restructuré à Bonn. Il a été doublé d'un processus informel mené par la France, à Lima et à Paris. Des ambitions ont été précisées ainsi que l'évaluation et les sources possibles de financements.

Points clé de la négociation

Ils portent sur les principales fonctions de l'accord

- Le signal de long terme,
- Les règles d'engagement (exemple : revue périodique),
- Le traitement de l'adaptation et des pertes et dommages,
- Les financements (avant et après 2020).

Ils portent également sur des points transversaux

- La différenciation (par exemple obligations des pays),
- Les questions juridiques (par exemple la forme juridique).

La négociation porte aussi sur l'action d'ici 2020

- Organiser les échanges et la coopération sur le fond,
- Reconnaître le rôle des acteurs non-étatiques,
- Lien avec l'agenda des solutions.

En France, tous les ministres participeront au COP21 dès le début de l'évènement. Le ministre de l'écologie et du développement durable a par ailleurs incité les pays africains à une participation active lors de sa tournée en Afrique cet été. Une vraie dynamique de propositions s'est mise en marche, puisque 50 états ont déjà publié leur plan d'action. Voir sur le site :

<http://www.cop21.gouv.fr/en/news>

Une position européenne commune sera exprimée par la Ministre de l'environnement du Luxembourg, pays qui préside le conseil de l'Europe cette année.

5. Bilan du séminaire AFIGEO sur les aides à l'export de juin 2015 :

Par Suzanne Nicey

Le séminaire a été organisé en collaboration avec le MEDDE dans le cadre du Club international d'Afigeo. De nombreuses présentations et témoignages ont permis la rencontre et les échanges entre les intéressés. Côté Business France, les 22 et 23 septembre aura lieu le stage annuel organisé par l'Afigeo pour former les agents des ambassades à l'information géographique. Pour des informations détaillées, consulter le site de l'Afigeo :

<http://www.afigeo.asso.fr/component/content/article/43-generale/home/1214-s%C3%A9minaire-sur-l-aide-%C3%A0-l-export-18-juin-2015.html>